

ACADEMIE DE  
BORDEAUX

ETABLISSEMENT : Collège  
François Mauriac – 33160 ST  
MEDARD EN JALLES

## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2018-2019

Numéro de séance : 2

Date de convocation : 19 octobre 2018

Présidence de : Mme LEMONNIER-  
RANCON Anne-Frédérique

Quorum : 16

Nombre des présents : 22

Nombre d'absents excusés : 7

### SOMMAIRE

#### DES QUESTIONS TRAITÉES

Décision

Page

Numéro d'acte

Pièces  
jointes

Avis  
Vote  
Extrait  
Motion

désignation

N°

- Adoption du procès-verbal du 11 septembre 2018
- Installation du Conseil d'Administration
- Installation des commissions (commission permanente, conseil de discipline)
- Signatures conventions
- Présentation des budgets consacrés aux différents voyages

1

1

1

3

4

Signature

La Principale,

A.F. LEMONNIER-RANCON

# PRESENCE AU CONSEIL

Séance du :

	Qualité	Nom – Prénom	Titulaires			Suppléants		
			P	A	E	Nom-Prénom	P	A
<b>Administration</b>	Chef d'établissement	LEMONNIER- RANÇON A.F.	X					
	Adjoint	HEBERT D.	X					
	Gestionnaire	CHAMPOUX E.			X			
	CPE	BORDAS- CHEKROUN S.	X					
	.....							
	.....							
<b>Elus locaux</b>	Collectivité de rattachement	MANGON J.		X				
	Commune siège	VERSEPUY A.			X			
		LE MOLLER C.			X			
Représentant CUB	BOUTEYRE J.	X						
	.....							
<b>Personnalité qualifiée</b>		FAGET V.	X					
		TRICHARD J.L.		X				
<b>Total 10</b>								
<b>Personnels de l'établissement</b>	Personnels d'enseignement	LALAGUE S.			X			
		SOUSSENS S.	X					
		ROCHEFORT C.	X					
		FORMON C.			X			
		LITVAK	X					
		DAGREOU C.						
		CORROY	X					
		MONTANÉ C.						
		DEBELLEIX H.	X					
Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	DOURIN J.B.	X						
	DESJARDINS E.	X						
	BESSOU M.	X						
<b>Total 10</b>								
<b>Parents d'élèves et élèves</b>		AMESTOY K.	X					
		BERBIS C.			X	ARNAULT	X	
		AUDEBERT C.			X	SPINELLI	X	
		CAUCHOIS C.M.	X					
		PIQUET M.	X					
		WOITRAIN C.	X					
		BACHELIER V.	X					
<b>Elèves</b>		BARRIERE A.	X					
		PIE R.	X	X				
		DUBUSSE Z.						
<b>Total 10</b>								

PREAMBULE

- A 17h15, le quorum étant atteint, Madame Lemonnier-Rançon, Principale du collège, ouvre la séance. Elle donne lecture de l'ordre du jour.
- Le procès-verbal sera rédigé par Mmes Corroy-Montané et Debelleix, représentantes des personnels d'enseignement et d'éducation.
- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration précédent : Le procès-verbal du précédent conseil d'administration du 28 novembre 2018 est adopté en l'état à l'unanimité.
- Madame la Principale prie les membres du CA d'excuser l'absence de M Champoux, gestionnaire du collège : celui-ci est arrêté pour cause de maladie. C'est M Dourin, secrétaire d'intendance qui le remplace.
- La prochaine séance du CA est fixée au 26 novembre 2018.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

1- Installation du Conseil d'administration

Madame Lemonnier-Rançon lit la liste des membres élus du Conseil d'administration.

2- Installation des commissions

Madame Lemonnier-Rançon rappelle la composition et le rôle des différents conseils et commissions.

Les représentants des personnels enseignants et d'éducation, des personnels administratifs, des personnels non enseignants, des parents d'élèves, des élèves et de la collectivité de rattachement indiquent leurs représentants dans chaque conseil et commission. (Cf. annexes 2 – 3 – 4 et 5)

Pour ce qui est de la **commission éducative**, au collège François Mauriac, toute l'équipe éducative est présente autour de l'élève convoqué et de ses parents. Un représentant des parents d'élèves peut aussi participer à cette commission.

Lors des Conseils Pédagogiques, sont présents au moins un Professeur Principal par niveau, un professeur par discipline et une CPE. Les professeurs coordonnateurs de discipline sont tous conviés, ainsi que tout collègue désireux de s'associer aux travaux de ce conseil.

3- Résultats de fin d'année 2018

a) Brevet des collèges

Le collège François Mauriac a obtenu le score de 91,7% de réussite, ce qui le place en 18<sup>ème</sup> position sur les 110 collèges du département.

b) Orientation

A l'issue du premier tour d'orientation, 3 élèves de 3<sup>ème</sup> restaient sans affectation, soit parce qu'ils se trouvaient sur liste d'attente, soit parce que leurs 4 vœux avaient été refusés. A l'issue du second tour, un seul élève restait sans solution, lequel redouble sa classe de 3<sup>ème</sup> à sa demande ainsi qu'à celle de ses parents.

c) Décision d'affectation

Elles seront présentées à la lecture des APAE.

RUBRIQUE II VIE SCOLAIRE, SCOLARITE, STAGES

Empty rectangular box for notes or information.

Large empty rectangular box for detailed notes or information.

1- Conventions et prélèvement

- Deux demandes de convention sont soumises au vote. Elles concernent deux élèves actuellement en 3<sup>ème</sup> DIMA au CFA du Vigean, qui depuis la rentrée de septembre, sont gérés par le collège François Mauriac.

**Vote :** Ces deux conventions sont ratifiées à l'unanimité.

- Prélèvement de 117,40 € sur les fonds de réserve. La facture impayée par une famille est à la charge de l'établissement.

**Vote :** L'autorisation de prélèvement est adoptée à l'unanimité.

2- Projets d'actions pédagogiques avec incidences financières

a) Voyage à Paris : « Entre sciences et citoyenneté »

Organisé par Mmes Daguin et Prat, professeurs d'histoire-géographie, du 11 au 14 février 2019.  
Concerne les 53 et 54 (58 élèves).

Coût total du séjour 18178€.

Le Foyer verse 10€ par élève, l'établissement 1770€ (295€ par accompagnateur).

La contribution des familles s'élèvera, au maximum à 243€ par enfant, sans tenir compte encore de la vente des chocolats qui fera sensiblement baisser le prix.

**Vote :** Ce voyage de 4 jours est voté à l'unanimité.

b) Sortie d'une journée sur le site archéologique du Fâ (Barzan-17)

Sortie organisée par Mme Corroy-Montané le jeudi 9 mai 2019.

Elle concerne les élèves latinistes de 3<sup>ème</sup> (45 élèves + 2 accompagnateurs).

Coût total : 640€ (Bus 415€, visite et atelier « monnaie antique » 225€)

Le Foyer versera 5€ par élève.

c) Deux sorties d'une journée à Malagar (Maison de François Mauriac)

Sorties organisées par les professeurs de lettres (Mmes Corroy-Montané, Estouvert et Horveno)

Il s'agit de la visite de la maison girondine de François Mauriac, suivie d'un circuit en bus sur les lieux qui ont inspiré l'écrivain, dans les romans étudiés en classe.

Chaque visite concerne 2 classes de 3<sup>ème</sup> soit un total de 118 élèves et 8 accompagnateurs (2x4)

Le 4 avril pour les 31 et 32 et le 11 avril pour les 33 et 34.

Coût total : 1250€ (Bus 1050€, visite et circuit 200€)

Monsieur Dourin, secrétaire d'intendance, demande l'autorisation de prélever cette somme sur le budget LOLF (Reliquat de l'an passé) plutôt que sur le budget de l'établissement dans le cas où M. Champoux donnerait son accord.

d) Deux sorties théâtrales

Proposées par les professeurs de lettres, Mmes Aspa et Bordachar, hors temps scolaire (d'où la contribution financière demandée aux familles).

- « Le garçon à la valise » prévue le 6 février 2019 pour 2 classes de 6<sup>ème</sup> (61 et 62)

Coût total : 324€

Participation de 3€ par élève (total de 162€) et les 162€ restants seront pris sur un reliquat LOLF de l'année dernière.

« La petite histoire » prévue le 29 novembre 2018 au Carré des Jalles.  
Cette sortie concerne 2 classes de 5<sup>ème</sup> (58 élèves et 8 professeurs) Coût total : 522€.

RUBRIQUE IV. PERSONNEL

## RUBRIQUE V – QUESTIONS DIVERSES

Madame la principale répond aux questions posées par les représentants des personnels et des parents d'élèves.

La première émane des représentants des enseignants :

- 1- Qu'en est-il de l'engagement du département, pris dans le cadre du contrat tripartite, de renouveler le mobilier vétuste et obsolète du CDI ?

Madame La Principale indique que cette demande a été faite auprès du Département dès septembre 2017 mais qu'elle n'a pas été suivie d'effets. Elle sera donc réengagée auprès de M. Bontant, nouvel interlocuteur du Conseil Départemental.

Madame La Principale reprend ensuite les questions posées par les représentants des parents d'élèves :

- 2- La liste des fournitures scolaires pourrait-elle être réactualisée ? Tous les ans elle comporte la même coquille concernant le format introuvable de certaines feuilles.

La coquille sera rectifiée, assure Mme Lemonnier-Rançon.

- 3- Quel bilan peut-on faire de l'utilisation des casiers des élèves de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> ?

Mme Chekroun reconnaît que les casiers sont de moins en moins utilisés. Ils sont excentrés et leur utilisation repose sur une organisation que les jeunes collégiens peinent à acquérir. Leur ouverture correspond aux horaires d'ouverture du portail du collège.

- 4- Comment les options linguistiques ont-elles été mises en place à la rentrée 2018 ?

- LCA (latin) : 3 demandes d'inscription tardives, pour cause d'emménagement, ont été satisfaites.

- LCE : Devant l'abondance des demandes, une sélection a dû être faite par les professeurs d'anglais, mais les 60 places disponibles ont permis d'accepter aussi des élèves moyens.

- 6<sup>ème</sup> bilangue : Les listes ont été découvertes par les élèves le jour de la rentrée. Les familles ne pourraient-elles pas être prévenues en amont ?

Mme La Principale explique que les inscriptions ont été faites en fonction des propositions transmises par les directeurs d'école et que ce serait plutôt à eux d'informer les familles.

- 5- Le local à vélo est-il toujours surveillé ? De nombreuses incivilités s'y commettent.

Oui le local est toujours soigneusement surveillé mais il est sombre et profond. Un très petit groupe d'élèves se livre, depuis la rentrée, à des incivilités de tous ordres (vols et dégradations), comportement très préoccupant qui exige un suivi parental accru.

Le principe de la sortie des piétons en priorité est maintenu. Le local vélo n'est ouvert qu'une fois tous les élèves piétons sortis de l'établissement.

- 6- Dégradations des vitres de l'établissement à la suite de 2 intrusions nocturnes.

Des actes de vandalisme ont été commis dans le collège durant les nuits du mardi 16 et du jeudi 18 octobre. D'abord 4 vitrages, puis 8 autres ont été intentionnellement brisés, ainsi qu'un lampadaire. Le coût total des dégâts s'élève à plus de 8000€.



Une enquête de la gendarmerie a abouti à la mise en cause de 7 élèves de 3<sup>ème</sup>. Tous ces élèves passeront, individuellement, en conseil de discipline pour « Intrusion en réunion dans un bâtiment public et dégradation aggravée » une fois que le procureur aura établi la responsabilité de chacun. Un premier conseil de discipline se tiendra d'ores et déjà le 19 novembre car l'un de ces élèves s'est encore rendu coupable d'insultes envers un AED, depuis les faits. L'établissement devra désormais s'équiper d'un système de sécurité avec caméras.

- 7- Les horaires de bus, modifiés en raison des travaux, sont maintenant décalés par rapport aux horaires de sortie des élèves. Comment les réajuster ?

Ce serait-là une question à poser à M. Mangon, qui en qualité de vice-président de Bordeaux Métropole pourra peut-être la régler.

- 8- Les parents s'interrogent sur le système de croix sur Pronote, en vigueur depuis la rentrée, pour signaler les manquements au règlement intérieur.

Un document écrit leur sera fourni pour expliciter le fonctionnement de ces croix.

- 9- Comment les parents peuvent-ils s'assurer que le PAP de leur enfant est bien appliqué ?

Trois semaines après la rentrée, les PAP étaient accessibles à tous les enseignants sur Pronote. Si un parent a le sentiment que le PAP de son enfant n'est pas pris en compte, Mme la Principale conseille à ce parent, de s'en ouvrir à elle.

- 10- Connaît-on la date de la remise des diplômes du Brevet 2018 ?

Elle a été fixée au 20 novembre, à 17h00.

L'ordre du jour étant épuisé, madame la Principale lève la séance à 19h45.